Envoyé en préfecture le 01/09/2026
Reçu en préfecture le 01/09/2026
Publié le
ID : 022-212203236-20260901-2026_072-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
22 - CÔTES-D'ARMOR

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| Nombre de conseillers | |
|---|---|
| • en exercice | 15 |
| • présents | 15 |
| • votants | 15 |
| • absents | |
| • exclus | |

De la commune SAINT-PÔTAN

Séance du 21 juillet 2026 à 20 heures 00

**Date de convocation :** 13 juillet 2026

**Date d'affichage :**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. LECUYER Arnaud

**Objet**
DEVIS STORES OCCULTANTS ECOLE

Étaient présents :

LECUYER Arnaud, Maire; DIBONET Typhaine, DURAND Jean-Paul, LEMONNIER Anne-Sophie, Adjoints ; BERTHELOT Christian, BEREZAY Florence, BOURDAIS Emmanuelle, CADE Laëtitia, CARFANTAN Johann, CARFANTAN Gabriel, DUMOULIN Bruno, FOUREL Amandine, LAINE Julie, ROUX Dominique, TOUTAIN Jérôme

Secrétaire de séance :

M. CARFANTAN Gabriel

Monsieur le Maire laisse la parole à Jean-Paul DURAND qui a suivi le dossier.

Monsieur DURAND rend compte de la rencontre avec l'entreprise BOSCHAT pour l'installation de stores occultants à l'école et faire en sorte de diminuer la température dans les classes lors des fortes chaleurs.

Monsieur DURAND présente le devis de l'entreprise BOSCHAT.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de retenir le devis de l'entreprise BOSCHAT avec le store sur la porte en moins pour un montant de 3 235 € HT soit 3 882 € TTC et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Pour copie conforme
Arnaud LECUYER

le secrétaire de séance
Gabriel CARFANTAN

Envoyé en préfecture le 01/09/2026
Reçu en préfecture le 01/09/2026
Publié le
ID : 022-212203236-20260901-2026_072-DE

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le 31 août 2026.

Publié ou notifié le .

Fait en mairie, le 28 août 2026

Le Maire

